



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2022

### Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP NEUILLY-SUR-MARNE  
SAID NOISY-LE-GRAND SUD  
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION  
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 29 539 309 084

Référence de l'avis : 23 93 A738163 84

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

CHEZ M GELIE NORBERT ALEX

2 ALL GEORGE SAND

93160 NOISY LE GRAND

Numéro FIP : 930 36 44 7329200889 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 24/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 93059

#### Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place aupres de votre centre des finances publiques horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP NEUILLY-SUR-MARNE  
SAID NOISY-LE-GRAND SUD  
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION  
IMPOTS BP 80  
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

#### Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence :

5 214

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

#### Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

**Avis d'impôt établi en 2023**

N°fiscal : 06 29 539 309 084

Déclarant 1 - Nom de naissance : JEANNY EVARISTE

**Impôt sur les revenus de 2022**

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00
C				
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Autres revenus imposables.....		5793		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 579			5214
Salaires, pensions, rentes nets.....	5214			
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>5214</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>5214</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
Montant net de votre imposition.....				0
<hr/>				
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<hr/>				
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<hr/>				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				5214
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :				
Plafond total de 2021.....		<b>Déclar. 1</b>		
		16253		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....			4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114		
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114		
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 16394		
<hr/>				
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%